



UN LIEU D'EXCEPTION POUR VOTRE MARIAGE

Le Moulin d'Attwies





Bienvenue au Moulin d'Altwies

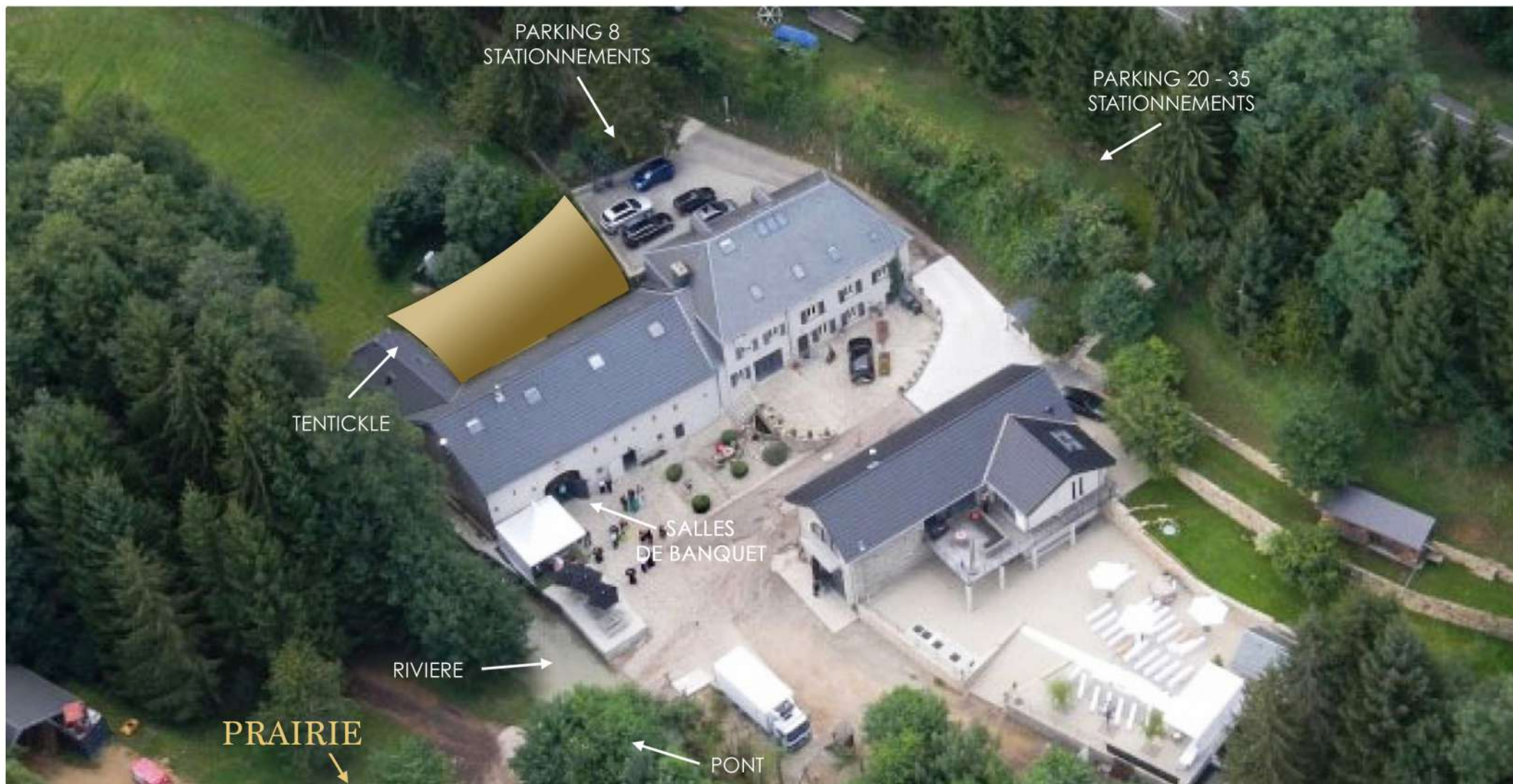
Le Moulin d'Altwies, entièrement rénové, alliant nature et authenticité, vous offre un cadre idéal pour votre Mariage. Ce lieu unique, loin de l'agitation des villes, est le cadre idéal pour vous créer de merveilleux souvenirs ! Construit en 1769, le Moulin vous accueille sur sa large terrasse, au rez de chaussée atypique pour votre vin d'honneur & dans l'une de ses salles de banquet pour votre diner. Le décor chaleureux & élégant, le service d'exception, tout est mis en oeuvre pour faire de votre événement un moment inoubliable.

Vous souhaitez être accompagné dans l'organisation de votre mariage ?

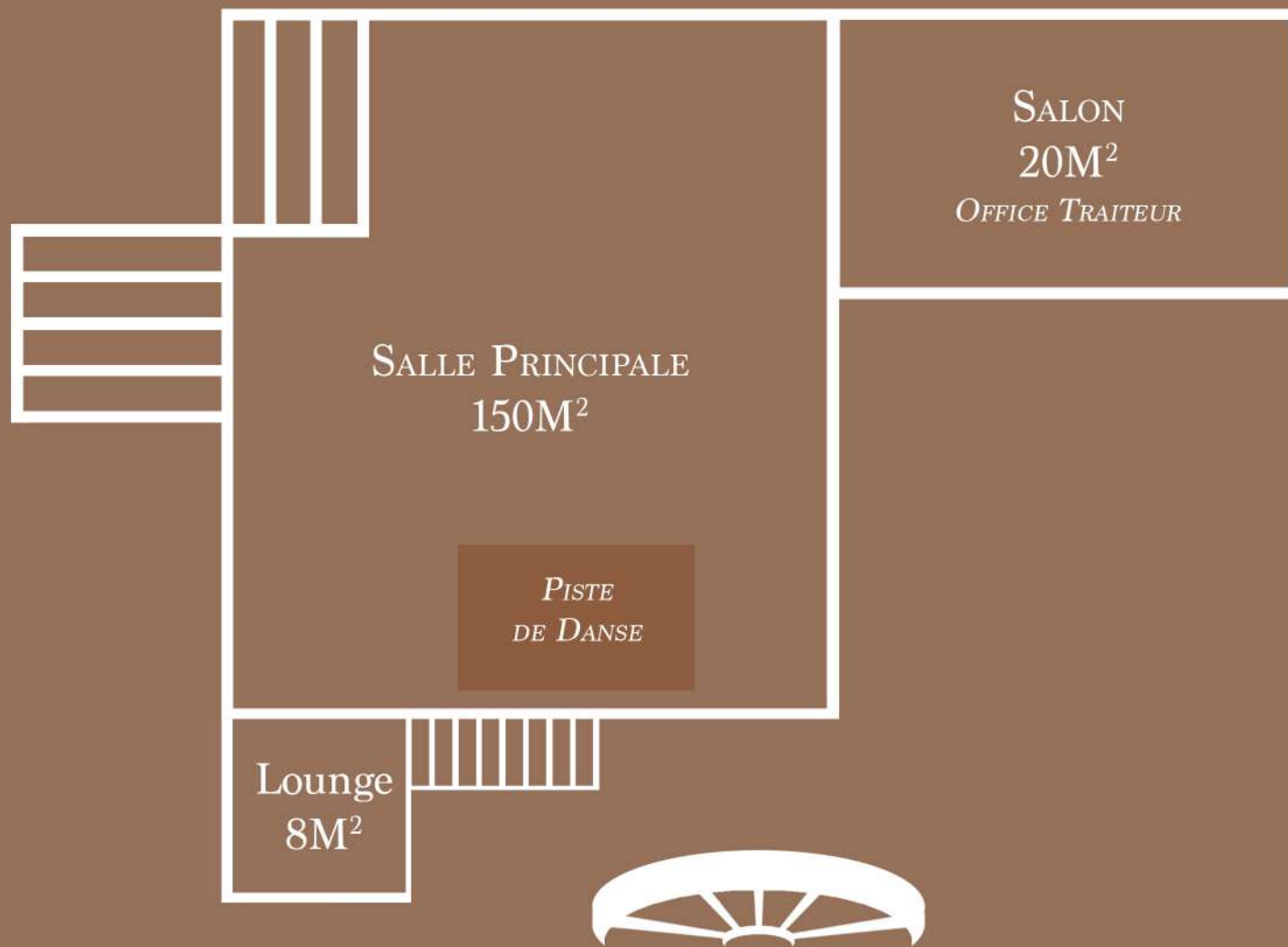
Menu, boissons, animations, décoration ou art de la table, nous avons les solutions sur mesure qui feront la différence. L'équipe du Moulin d'Altwies, en coopération avec l'agence événementielle New Spirit, vous offre son expérience & son savoir-faire pour vous conseiller & faire de votre événement un moment magique & unique !



PLAN DU DOMAINE



PLAN DU DOMAINE | 1^{ER} ETAGE

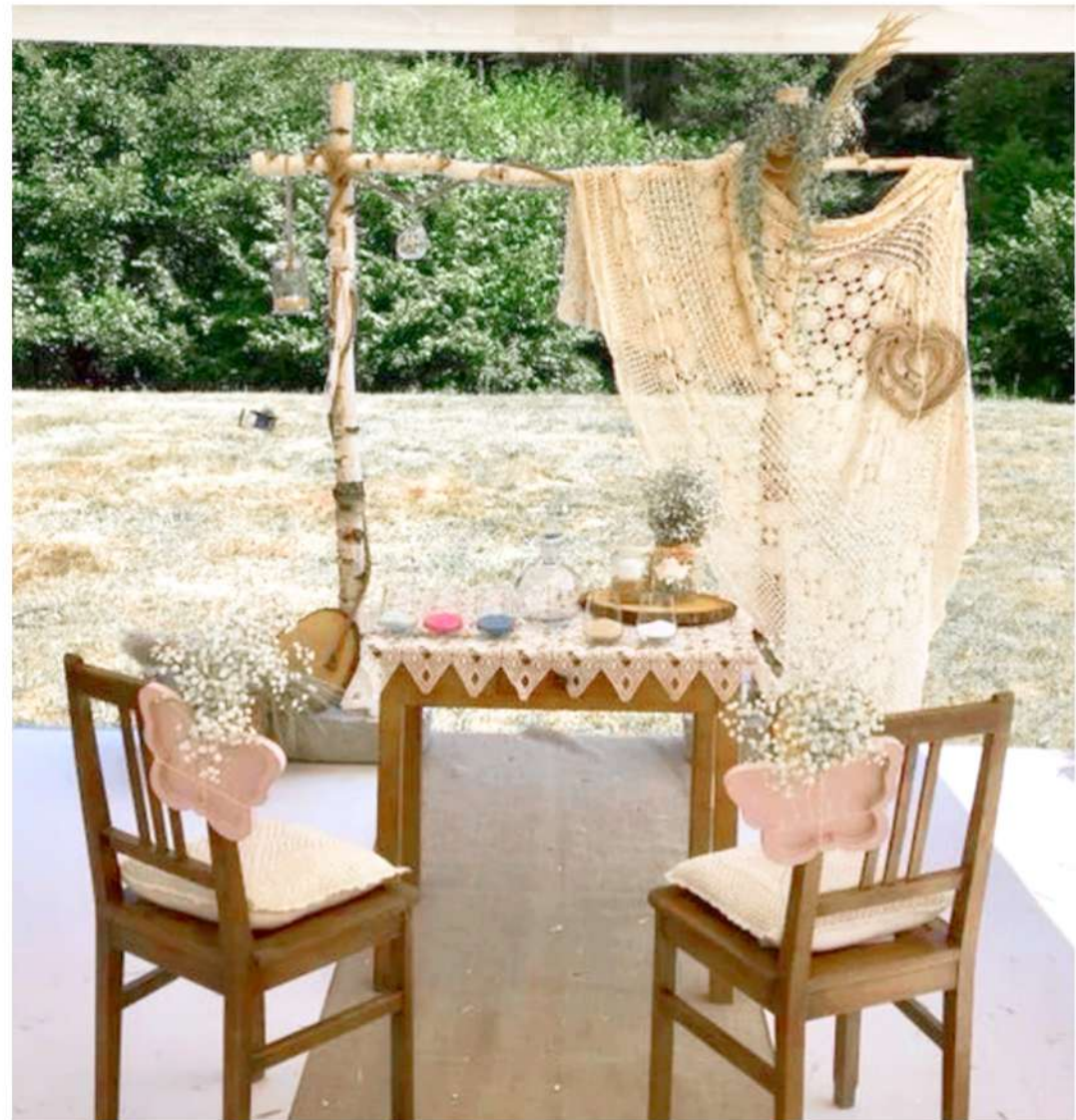


PRAIRIE



PRAIRIE





CAPACITÉS DES ESPACES



De la salle de banquet au bar avec coin cheminée, en passant par le salon lounge avec vue sur l'authentique roue du Moulin, tout est à votre disposition pour accueillir vos invités.



SALLE PRINCIPALE



Avec ses 150 m², la salle principale, en pierres apparentes, vous offre une capacité d'accueil jusqu'à 150 convives assis (200 debouts). Tables rondes ou rectangulaires, nous vous proposons une disposition des tables adaptée pour un maximum de confort, selon le nombre de vos invités. Jusqu'à 100 personnes, la piste de danse peut être entièrement conservée.

MOBILIER COMPRIS : Tables rondes - Ø 180cm | Tables rectangulaires - L=180 x l = 80 cm | 90 chaises velour rouges

EN LOCATION : Vidéo projecteur et écran géant



PETIT SALON



L'emplacement idéal pour installer les buffets du traiteur, un corner photobooth ou encore un espace réservé aux enfants, notre équipe fera en sorte de satisfaire vos besoins.

ESPACE LOUNGE



Que ce soit pour prendre un digestif ou fumer un cigare dans notre espace lounge avec vue sur la roue du moulin, chaque espace a son utilité et saura être optimisé.

TENTICKLE LOUNGE



Le Tentickle Lounge, nouvel espace du Moulin, est accessible directement depuis le bar au rez - de - chaussée. De ce fait, il est possible, en louant cet espace, de permettre à vos invités de profiter de la terrasse, du bar ainsi que du Tentickle Lounge en toute liberté. Le Tentickle, fermé et chauffé, peut accueillir jusqu'à 70 personnes assises et est l'endroit idéal pour apporter une petite touche originales à votre événement.

MARIAGE & CEREMONIE



Le Moulin, l'endroit idéal pour fêter votre Mariage avec votre famille et vos amis. Un vrai Lieu d'exception pour votre événement...
Nous vous accompagnons dans la préparation et le déroulement de votre mariage.
Notre but, répondre à tous vos désirs, selon vos goûts et au gré de vos "folies".











LOCATION DU MOULIN

SELON LES JOURS / SAISONS	BASSE SAISON JANV FEV MARS AVRIL AOUT SEPT OCT NOV DEC	HAUTE SAISON MAI JUIN JUILLET
Samedi ou Dimanche	2'950,00€	3'300,00€
Vendredi	2'400,00€	2'750,00€
En semaine (Lundi au Jeudi)	1'850,00€	2'200,00€

CES TARIFS HTVA INCLUS :

- Location de 09h00 à 03h00 (fin de soirée)
- Mobilier jusqu'à 90 personnes : au choix Tables rondes ou rectangulaires
 - 90 chaises velour rouges
 - Tables mange debout x 10
 - Piste de danse (5x4m)
 - Parking Moulin (35 places)
 - Wifi



LOCATION DU MOULIN

PRESTATIONS OBLIGATOIRES	PRIX EN EUROS HTVA
Nettoyage avant - après	280,00€
Responsable Barman (forfait de 5h) <i>Assure la gestion et le service du bar</i>	180,00€
Heure supplémentaire jusqu'à 3h00	30,00€
Heure supplémentaire après 3h00	40,00€
Parking boy à votre arrivée <i>Forfait 3 heures</i>	100,00€
Frais de nettoyage supplémentaire <i>En cas d'utilisation de confettis et paillettes par exemple</i>	100,00€
Frais de gestion et d'organisation	500,00€
Frais de mise en place <i>Si du mobilier ou de la décoration est à installer par nos soins</i>	À définir
Chauffage <i>Selon saison</i>	100,00€
Caution <i>Déduit sur la facture du solde</i>	500,00€

D'autres prestations seront présentées dans un devis, notamment nos forfaits boissons



NOS TRAITEURS

Porteur de valeurs authentiques et gourmandes depuis des années au Luxembourg et aux alentours, notre lieu événementiel Le Moulin d'Altewies, veille à vous offrir une gamme de solutions, conseils et de services sur-mesure. En fonction de vos critères, de vos contraintes et tout simplement de vos besoins, nos équipes s'assurent de prendre en charge l'organisation de votre mariage, clé en main.

Nous invitons ici à découvrir nos **5 TRAITEURS PARTENAIRES** :
Droit de fourchette traiteur externe : 20,00Eur/pers - sous réserve de validation du traiteur



Le Grillon

22, rue Principale
L - 6570 Osweiler



Contact :
M. Tom Weidert



+352 72 04 02
info@legrillon.lu
<http://legrillon.lu/>

Marcotullio

6, rue Johny Flick
L - 1150 Luxembourg



Contact :
Mme Isabelle Luong



+352 661 783 437
isabelle@marcotullio.lu
<http://www.marcotullio.lu/>

Christ

Rontgenstrasse 2
D - 66763 Dillingen



Contact :
M. Marco Christ



+49 6831 500 750
m.christ@christ-catering.de
www.christ-catering.de

Julien Cliquet

22, rue de l'industrie
L - 8399 Windhof



Contact :
M. Julien Cliquet



+352 621 257 881
julien@juliencliquet.lu
www.juliencliquet.com

Zandbergen Eventcatering

12a, rue des Caves
L - 5780 Grevenmacher



Contact :
M. Marco Zanbergen



+352 20 20 23 43
marco@hotelnittelerhof.eu
www.zanbergen.catering





le Crillon
Traiteur





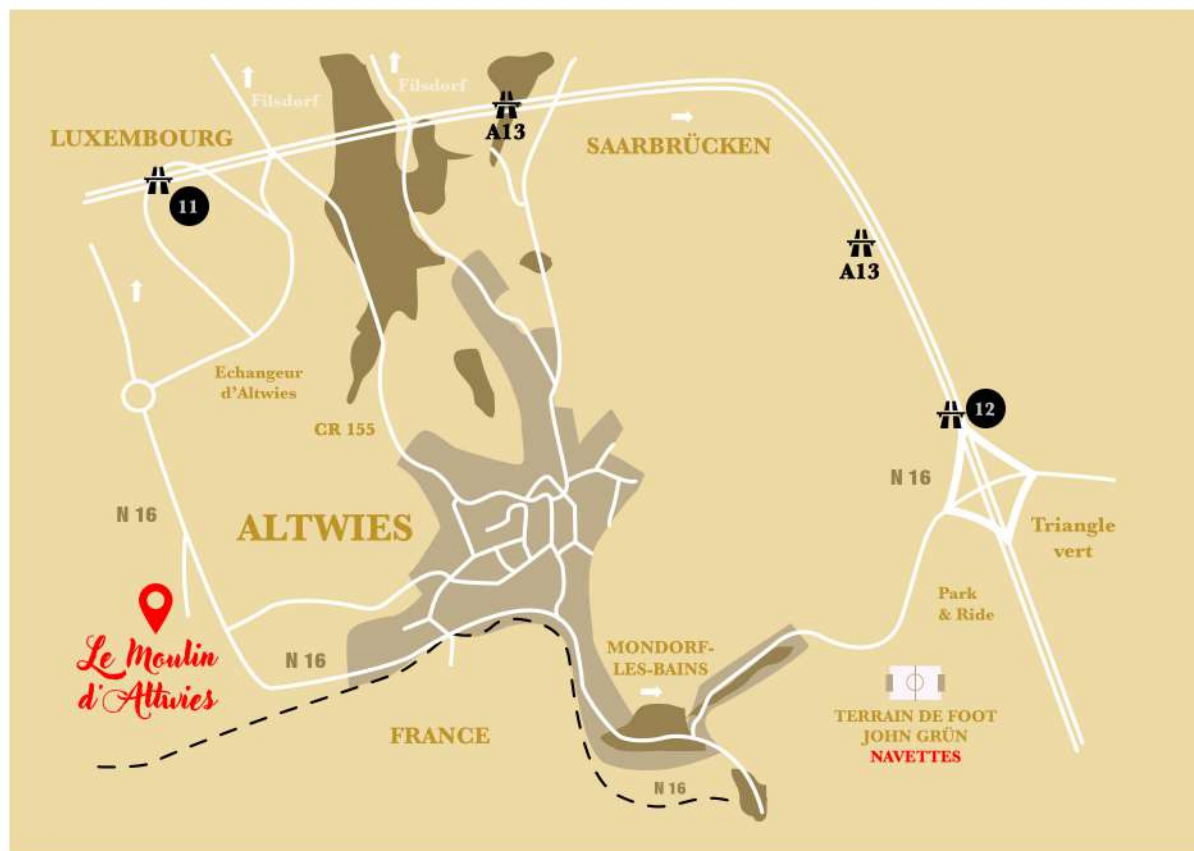
christ
PARTY & CATERING



JULIEN *JC* CLIQUET
Art culinaire



ACCES, NAVETTES & CHAMBRE(S) D'HÔTEL



Parking sur place (jusqu'à 35 voitures), avec parking boy obligatoire pendant 3h à votre arrivée. A partir de 35 voitures, navettes obligatoires (voir plan pour point de départ) Possibilité de louer une navette (tarifs sur demande). Nous pouvons vous proposer un tarif préférentiel avec nos hôtels partenaires.

Le Moulin Route du Luxembourg | L – 5670 Altwies | Tél : +352 40 62 71 | Pour nous trouver plus facilement insérer : *Heinrichsmillen* dans votre GPS



REGLEMENT

Résidents Non Luxembourgeois :

Le règlement s'effectue exclusivement en euros par virement bancaire sur l'un des 3 comptes figurant sur la facture qui sera envoyée en cas de confirmation de réservation du Moulin.

Le règlement des services est échelonné comme suit :

Premier acompte du montant total du prix de la location du Moulin sur présentation de facture à la signature du contrat. Somme restante à payer en totalité 7 jours avant le mariage. Solde du montant total sur présentation de la facture à la suite de l'événement, en cas de supplément.

Le client sera responsable du paiement de toutes dépenses non liées au contrat (heures supplémentaires, consommations supplémentaire, frais occasionnés par des dégâts résultant de l'action du client, ...) encourues par lui ou par ses invités.

A la fin de la prestation, en cas de surcoût, New Spirit calculera le prix effectivement dû et enverra une facture au client mentionnant ce prix.

A défaut de l'acompte unique, New Spirit ne peut plus garantir la disponibilité des intervenants (puisque New Spirit effectue des réservations fermes avec son ou ses prestataires qu'après réception et encaissement effectif du premier acompte) avec lesquels le devis a été chiffré.

Résidents Luxembourgeois :

Le règlement s'effectue exclusivement en euros par virement bancaire sur l'un des 3 comptes figurant sur la facture qui sera envoyée en cas de confirmation de réservation du Moulin.

Le règlement des services est échelonné comme suit :

Premier acompte du montant total du prix de la location du Moulin sur présentation de facture à la signature du contrat.

Solde du montant total sur présentation de la facture à la suite de l'événement. Le client sera responsable du paiement de toutes dépenses non liées au contrat (heures supplémentaires, consommation supplémentaire, frais occasionnés par des dégâts résultant de l'action du client, ...) encourues par lui ou par ses invités. A la fin de la prestation, en cas de surcoût, New Spirit calculera le prix effectivement dû et enverra une facture au client mentionnant ce prix.

A défaut de versement du premier acompte ou de l'acompte unique, New Spirit ne peut plus garantir la disponibilité des intervenants (puisque New Spirit effectue des réservations fermes avec son ou ses prestataires qu'après réception et encaissement effectif du premier acompte) avec lesquels le devis a été chiffré.



CONDITIONS GENERALES 1/3

Article 1.

Généralités : Sauf stipulations contraires, spécifiées par contrat, les prestations ou locations qui sont confiés à New Spirit Incentive & Events S.à.r.l - Le Moulin - 1, Heinrichsmillen, L-5670, Altwies sont soumises aux présentes conditions générales de ventes qui prévalent sur toutes les conditions d'achat.

Article 2.

Contrat : Toute commande ferme donnera lieu à l'établissement d'un devis et d'une confirmation de commande, laquelle fixera les modalités de la prestation et toutes autres indications utiles au bon déroulement. La confirmation de commande ou le devis signé avec les conditions générales de vente constituent le contrat liant New Spirit au client dont l'identité est indiquée sur le devis et/ou la confirmation de commande. Ce contrat entrera en vigueur à la dernière date à laquelle l'ensemble de ces documents sera signé par le client et par New Spirit. New Spirit n'aura aucune obligation envers le client avant cette date.

Les engagements pris, pour le compte de New Spirit, par nos collaborateurs, commerciaux, ne lient notre société que sous réserve de confirmation écrite entre le client et notre société. Un devis personnalisé est nécessaire pour chaque animation, location ou prestation, à ce titre, les renseignements portés sur nos plaquettes, catalogues ou tout autres documents n'engagent pas New Spirit se réserve le droit d'apporter toutes modifications aux indications fournies dans ses documentations, sites internet etc...

Toute demande verbale sera assortie d'une option sur la prestation, option qui devra obligatoirement, pour être considérée comme réservation ferme, être confirmée par le renvoi d'un exemplaire de confirmation de commande, avec le cachet et signature du client, accompagné d'un acompte (conformément à l'article 6). Ce n'est qu'après réception de l'acompte que la réservation sera ferme et définitive.

Article 3.

Site sous vidéo surveillance : Le lieu-dit «Le Moulin d'Altwies» est placé sous vidéo surveillance pour des raisons de sécurité. Pour tout renseignement, adressez-vous au gérant de la société New Spirit, auprès duquel vous pouvez également exercer votre droit d'accès, conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Article 4.

Les prix : Les prix sont établis hors taxes sur la base du tarif en vigueur au jour de la remise de l'offre, les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation. Le tarif de location de la salle est inclus de 09 heures à 03 heures du matin. Au-delà, un supplément sera facturé pour la présence du responsable de salle (50€HT / heure supplémentaire - les heures sont comptabilisées tant que le responsable de salle est dans l'obligation de rester et jusqu'à ce que ce dernier ferme le Moulin d'Altwies). Les boissons seront facturées à la consommation après 3h du matin.

Article 5.

Les traiteurs :

New Spirit travaille exclusivement avec ses traiteurs partenaires (Le Grillon, Marcotullio, Christ Party Services, Julien Cliquet et Marco Zandbergen). Pour toute demande de traiteur externe, New Spirit se réserve le droit d'accepter ou non le traiteur. Si acceptation, des droits de fourchette sont applicables (20€ht/personne) et un rendez-vous avec le traiteur en question sera imposé.

Article 6.

Modalités de règlement : Le règlement s'effectue exclusivement en euros par virement bancaire sur l'un des 3 comptes figurant sur la facture.

Le règlement des services est échelonné comme suit (pour les résidents luxembourgeois) :

Premier acompte correspondant au prix de la location seule du Moulin sur présentation de la facture à la signature du contrat de location. Solde du montant total sur présentation de la facture à la conclusion de l'événement.

Le client sera responsable du paiement de toutes dépenses non liées au contrat (heures supplémentaires, consommations supplémentaires, frais occasionnés par des dégâts résultant de l'action du client...) encourues par lui ou par ses invités. Pour toutes dégradations occasionnées sur le matériel, A la fin de la prestation, en cas de surcoût, New Spirit calculera le prix effectivement dû et enverra une facture mise à jour au client mentionnant ce prix.



CONDITIONS GENERALES 2/3

Pour les résidents non luxembourgeois le règlement est effectué comme suit :
Premier acompte correspondant au prix de la location seule du Moulin sur présentation de la facture à la signature du contrat de location. Versement de la totalité du reste de la somme sur présentation de la facture 7 jours avant l'événement. Solde sur facture en cas de supplément lors de l'événement.

A défaut de versement du premier acompte ou de l'acompte unique, New Spirit ne peut plus garantir la disponibilité des intervenants (puisque New Spirit effectue des réservations fermes avec son ou ses prestataires qu'après réception et encaissement effectif du premier acompte) avec lesquels le devis a été chiffré. Toutefois le client reste lié par les obligations souscrites au titre des présentes notamment en ce qui concerne les modalités de règlement (article 6) et les conditions d'annulation (articles 7). Pour tout retard de paiement, et après mise en demeure par lettre recommandée, le montant de la facture sera majoré d'une indemnité forfaitaire égale à 10% de la somme impayée TTC.

Article 7.

Annulation :

New Spirit se réserve le droit d'annuler une prestation et mettre un terme au contrat en cas de force majeure (accident, incendie, intempéries, grèves, émeutes, situation de crise...). Dans ce cas, l'acompte déjà versé reste acquis et n'est pas restitué.

Si l'événement est annulé pour des raisons gouvernementales, le report de la date sera d'abord proposé endéans la même année. Si cette option ne convient pas, le remboursement de l'acompte sera effectué en déduisant les frais de gestion de 500€ HTVA.

Le client qui souhaiterait annuler son événement au Moulin devra payer les frais d'annulation suivants :

500€ HTVA de frais de gestion si annulation de la réservation après le paiement de la facture d'acompte. 30% du montant total HTVA si annulation de la réservation à 3mois avant la date de l'événement. 50% du montant total HTVA si annulation de la réservation à 2mois avant la date de l'événement. 75% du montant total HTVA si annulation de la réservation à 1 mois avant la date de l'événement 100% du montant total HTVA si annulation de la réservation à 10 jours avant la date de l'événement. Pour toute manifestation se déroulant pendant la haute saison, soit entre le 1er mai et le 31 juillet, si le client décide d'annuler son événement, les conditions seront les suivantes :

L'acompte versé ne pourra pas être remboursé étant donné la haute saison. 30% du montant total HTVA si annulation de la réservation à 5 mois avant la date de l'événement. 50% du montant total HTVA si annulation de la réservation à 2mois avant la date de l'événement. 75% du montant total HTVA si annulation de la réservation à 1 mois avant la date de l'événement. 100% du montant total HTVA si annulation de la réservation à 10 jours de la date de l'événement. Si le client souhaite reporter la date de son événement, New Spirit fera parvenir un avenant au contrat afin de modifier les dates. L'acompte déjà versé ne pourra être remboursé et servira pour réserver la nouvelle date. Les frais de gestion pour la nouvelle manifestation s'élèveront à 500€ ht. Si par la suite, le client décide d'annuler la manifestation, pour quelques motifs que ce soit, les termes de l'article 7 des conditions générales du contrat de location signé sont applicables.

Article 8.

Restrictions :

Toute animation de type feu d'artifice, pétards ou lâcher de lanterne ou ballons est totalement interdite au Moulin d'Altwies. Le Moulin et ses extérieurs doivent être restitués dans l'état dans lequel ils ont été loués. Il est donc interdit de jeter des déchets, mégots de cigarettes ou n'importe quel objet qui serait susceptible de polluer, hormis dans les réceptacles qui leurs sont réservés. Il est également interdit d'utiliser des feux de bengale dans la salle. L'utilisation de confettis est interdite dans la salle comme à l'extérieur. En cas d'utilisation, un supplément de 100€ HTVA pour le nettoyage sera facturé. Les issues de secours et les extincteurs doivent être facilement accessibles de même que les voies dégagées pour laisser circuler les véhicules de secours en cas de besoin.

Article 9.

Visites et rendez-vous : Dans le cadre de l'organisation de votre événement, vous avez la possibilité de venir visiter le lieu et d'effectuer des rendez-vous sur place. Un seul rendez-vous après 18h00 est accepté, les autres devront automatiquement être réalisés pendant les heures d'ouverture, soit : 9h-12h30 // 13h30-18h. Pour toute visite en dehors de ces heures, un supplément de 40€ht/heure sera facturé.



CONDITIONS GENERALES 3/3

Article 10.

Droit à l'image :

Lors des évènements organisés par New Spirit, au Moulin d'Altwies ou dans un autre lieu, l'agence se réserve le droit d'effectuer des photos et vidéos destinées à une communication interne et externe. Sans refus explicite, le client autorise l'utilisation et la reproduction d'image sur les photographies et vidéos prises lors de l'évènement par New Spirit. Etant énoncés les objectifs et les supports : Illustrer des actions de communication, site internet, animation multimédia, édition papier, presse ou campagne publicitaire, ou toute autre forme de communication, etc, sans indemnité ni limite de temps. Les prises de vues effectuées concernant l'ensemble des personnes présentes à cet évènement, le choix des personnes se retrouvant sur les images est totalement fortuit.

Article 11.

Dommages/responsabilités :

Pour toute manifestation en dehors du Moulin d'Altwies, le client doit s'assurer que les installations électriques, les locaux, les espaces intérieurs et extérieurs sont conformes à la réglementation en vigueur ou ont obtenu les autorisations légales d'utilisation à la date de la manifestation.

Les dégâts constatés sur le matériel de New Spirit suite à un non-respect par le client de ces réglementations et autorisations sont à la charge du client. Le client est tenu, lors de la réservation de la prestation de prévenir New Spirit des diverses contraintes techniques liées au lieu de la manifestation (accès véhicule, point d'eau, escaliers...) pour la prise en compte de tous ces éléments lors de l'établissement du formulaire d'acceptation.

Lorsque le client s'engage par contrat à mettre à disposition du personnel lors de sa manifestation pour le montage, la surveillance et le démontage des matériels de New Spirit, il doit veiller à ce que ces engagements contractuels soient tenus. Dans le cas contraire New Spirit se réserve le droit de majorer le montant de sa prestation. Lors de location de matériel seul, le client se verra remettre des préconisations d'emplois des matériels et devra signer un document attestant de sa prise de connaissance de ces documents, l'engageant également à respecter la réglementation en vigueur quant à l'utilisation de ces matériels, déchargeant ainsi de toutes responsabilités New Spirit.

En cas d'incident incombant à New Spirit et perturbant le déroulement technique de la manifestation, le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation la responsabilité éventuelle de New Spirit, à raison de l'exécution des obligations nées du présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client pour la prestation fournie. Les frais de réparation et de remplacement pour le mobilier, les matériaux, les véhicules ou d'autres objets qui ont été endommagés au cours d'un évènement par le client lui seront facturés par New Spirit. Les frais de remise en état résultant des dommages causés par le client en sa qualité d'organisateur ou par des personnes participant à sa manifestation aux matériels installés par New Spirit, seront à la charge du client. Tout client utilisant le matériel New Spirit devra être couvert par son assurance personnelle. New Spirit se décharge de toute responsabilité et ne sera pas tenu pour responsable en cas d'accident ou de dégradation de matériel. Le client s'engage à régler les frais de réparation et/ou rachat du matériel endommagé lors de l'évènement (pour exemple, 115€ ht pour une housse de chaise).

Article 12.

Assurances :

New Spirit déclare être assurée pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tous les dommages matériels et immatériels consécutif à l'exécution de la prestation par son personnel.

Article 13.

Droits applicables :

Le présent contrat est régi par le droit luxembourgeois. En cas de contestation sur son interprétation ou son exécution, les tribunaux luxembourgeois sont seuls compétents. Cette attribution de compétence s'applique également en matière de référé.

Article 14.

Modification des conditions générales :

New Spirit s'accorde le droit de modifier les articles des conditions générales de vente à tout moment. Les nouveaux articles seront applicables à toute nouvelle proposition ou à tout avenant de contrat émis postérieurement à leur mise en place.



Le Moulin d'Altwies

1, Heinrichsmillen
L - 5670 ALTWIES

T : +352 40 62 71
info@newspirit.lu

www.lemoulin.lu

